



Villeneuve sous Dammartin

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**  
**ARRETE DU MAIRE**

\*\*\*\*\*

**TEMPORAIRE**

\*\*\*\*\*

*Le Maire de la Commune de Villeneuve sous Dammartin,*

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 – 1 et 2, L 2213 – 1 et L 2215 - 1
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411 – 29 à R 411 – 32
- Vu la loi n° 82 – 213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu la demande de la Société EUROVIA IDF en date du 11/06/2024

*Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public circulant rue de Paris afin de permettre à l'entreprise EUROVIA IDF – 1 rue Jacquart – 77290 MITRY-MORY – Tél. : 01 60 21 26 30– de réaliser les travaux de pose de signalisation verticale pour informer de l'existence d'une déviation impactant la commune de VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN pour des travaux qui seront réalisés à partir du **8 Juillet 2024** pour une durée de **90 jours jusqu'au 8 Octobre 2024** sur la commune de DAMMARTIN EN GOELE.*

**OBJET :**

*Pose de signalisation pour déviation*

**ARRETONS :**

*Article 1 : La société EUROVIA IDF est autorisée à poser des panneaux de signalisation sur la commune de VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN afin d'informer de l'existence d'une déviation sur la ville de DAMMARTIN et impactant notre village.*

*Article 2 : Toutes les excavations devront être rebouchées chaque soir à l'arrêt du chantier.*

*Article 3 : Monsieur le Maire de Villeneuve sous Dammartin, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.*

*Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,
- KEOLIS
- SIGIDURS
- la société EUROVIA IDF

*Pour copie conforme,*

*Fait à Villeneuve sous Dammartin, le 17 juin 2024*

*Le Maire,  
Isabelle GAUTIER*

